

CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Bulletin Municipal

N° 66 - Septembre 2014 Directeur de Publication : P. Molland - Comité de rédaction : C. Germain - A. Cangélosi - E. Klein - Imprimerie Quadrifolio



Le tri des déchets ménagers, étape essentielle de la valorisation

En 45 ans, les déchets produits par les ménages français ont été multipliés (200 kg par an et par habitant en 1960 contre 550 kg en 2005) et les coûts de traitement ont fortement augmenté (50 €/tonne en 1960 contre 150 € en 2005). Ces chiffres illustrent à quel point la collecte, le tri et le traitement des déchets sont à la fois un enjeu écologique et un enjeu économique pour nos communes. Comme tous les ans, les rapports sur le prix et la qualité du service d'élimination et de traitement des déchets, publiés par la Communauté de Communes et le syndicat de valorisation des déchets (SIDOMRA), nous offrent l'occasion de faire le point sur la gestion de nos déchets, mais aussi de rappeler que chacun d'entre nous, par ses habitudes de consommation et ses gestes quotidiens de tri des déchets, contribue à améliorer les performances écologiques et économiques de ce service.

organismes responsables des filières de déchets (comme *éco-folio* pour les papiers ou *éco-emballage* pour les emballages ménagers) *reversent aux communes des contributions* qui sont plus importantes si les performances de tri sont meilleures.

Les chiffres pour l'année 2013 confirment que le tri sélectif est rentré dans les habitudes dans notre commune. En moyenne pour Châteauneuf de Gadagne, **chaque habitant a produit 289 kg d'ordures ménagères résiduelles** (qui ont été incinérées au pôle de Vedène), **37 kg d'emballages et de papiers** (triés dans les sacs jaunes et valorisés) et **23 kg de verre** (collectés dans les colonnes d'apport volontaire et valorisés). Depuis 2010, c'est la troisième année consécutive que la quantité d'ordures ménagères résiduelles diminue, avec une baisse de 3% en 3 ans très satisfaisante, même si elle

Le tri s'effectue également à la déchetterie communautaire sur la commune du Thor, qui a fait peau neuve et s'est agrandie en juin. Elle accepte bien sûr les *gravats, les déchets verts, les textiles, le bois et les cartons, mais aussi les huiles, piles, pneus, cartouches d'imprimantes, capsules de cafetières, appareils électriques, électroniques et électroménagers (D3E), peintures et solvants, extincteurs, batteries ...*

Pour terminer, rappelons que *les sacs jaunes* pour le tri sont disponibles à la mairie aux heures d'ouverture, et qu'ils sont collectés les vendredis matins. Les ordures ménagères sont ramassées les mardis matins et vendredis matins et **chaque habitant se doit de laisser son container à poubelle le moins longtemps possible sur la voie publique**, afin de contribuer à la qualité du cadre de vie du village que chacun apprécie.



n'atteint pas encore les objectifs que le Grenelle de l'Environnement a fixés.

A titre de comparaison, les moyennes françaises sont de 360 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles (OMR), 44 kg d'emballages et 32 kg de verre.

Trier ses déchets, c'est effectivement agir pour le *développement durable* : plutôt que d'incinérer toutes les ordures ménagères et d'enfouir les déchets ultimes, *cela permet de valoriser au mieux chaque produit dans une filière optimisée* qui lui est dédiée et de donner une deuxième vie aux matériaux (verre, plastiques, papier, carton, métal).

Le tri, c'est aussi trois manières de faire des économies, qui allégeront d'autant les taxes sur l'enlèvement des ordures ménagères. D'abord on *minimise les coûts* en réduisant la quantité d'ordures ménagères qui seront collectées en porte à porte et traitées au centre de valorisation de Vedène. Ensuite, plus de matériaux triés dans les sacs jaunes et dans les déchetteries fourniront *plus de recettes* quand ils seront revendus dans les filières de recyclage. Enfin, les éco-

Il est donc positif de constater que notre production d'OMR est bien en dessous de ces valeurs, ce qui est souvent le cas en zone rurale. Cependant, nous trions moins que la moyenne, ce qui est général à la région PACA, dans le peloton de queue des régions où le tri sélectif est pratiqué le moins assidûment.

C'est surtout sur la collecte du verre que notre potentiel de progression est le plus grand ; d'autant que c'est un matériau pour lequel les gains économiques du recyclage sont importants. Rappelons donc, que les principaux containers à verre sont actuellement localisés sur le plateau *devant le stade Paul Mille*, route de la gare *devant les services techniques municipaux* et sur le *parking de l'école Pierre Goujon*.

Etienne KLEIN
Premier Adjoint



AGENDA DE SEPTEMBRE

3	COMITE DES FETES <i>Réunion de préparation du Forum</i>
6	COMITE DES FETES <i>Forum des Associations</i> COMITE DES FETES <i>Ban des vendanges</i>
10	VIE PAROISSIALE <i>Inscriptions pour le catéchisme</i> LA STRADA <i>"Le Beau Monde"</i>
20	COMITE DES FETES <i>Fête des enfants</i>
21	ESCOLO <i>Journée provençale</i>
26	PATCHWORKS <i>Exposition (jusqu'au 5 octobre)</i> FOYER RURAL <i>Danse traditionnelle</i>
27	MEDIATHEQUE <i>Rentrée Littéraire</i> LI BON VIVÈNT <i>Sortie à Narbonne</i>
30	MEDIATHEQUE <i>Exposition</i>

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2014

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents ou représentés.

Modification du tableau des effectifs

Pour tenir compte de la réforme des rythmes scolaires, le tableau des effectifs a été modifié comme suit :

- *Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est porté de 63 % à 67,5 % d'un temps non complet.*

- *Un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (la modification du temps de travail est supérieure à 10 % et nécessite une création de poste) est porté à 55,78 % d'un temps complet. Le poste occupé actuellement (49, 56 %) sera supprimé en fin d'année.*

- *De même, un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 70 % d'un temps complet sera créé. Le poste occupé actuellement (61 %) sera supprimé en fin d'année.*

- *Stagiarisation d'un agent contractuel ayant donné satisfaction : création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à 55 %*

Groupement de commandes avec la commune du Thor

Lorsque la réalisation d'un projet relève simultanément de la compétence de plusieurs personnes publiques, les collectivités locales peuvent mutualiser un contrat de partenariat en constituant un « groupement de commandes » dont le « coordonnateur » désigné parmi ses membres sera en charge de la réalisation de l'évaluation préalable, de la conduite d'une procédure de passation et le cas échéant du suivi de l'exécution.

Dans le cadre de la réfection du pont mitoyen Chemin des Taillades, les communes de Châteauneuf de Gadagne et du Thor sont convenues d'une organisation commune.

Le financement de toutes les dépenses de l'opération sera assuré par les deux communes à hauteur de 50 % chacune. L'enveloppe financière affectée à ces travaux est estimée 336 000 € TTC.

Le Conseil a désigné la Commune du Thor comme coordonnateur du groupement, sachant que ce dernier devra solliciter l'accord de notre commune à chaque étape de la procédure.

Création de comités consultatifs

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil.

Ces commissions « extra-municipales » sont des instances consultatives qui s'inscrivent dans une démarche

participative visant à renforcer l'écoute, le dialogue et les échanges entre les différents acteurs d'un projet.

Le Conseil a décidé de créer les comités consultatifs suivants :

° Un comité de suivi des rythmes scolaires dont la vocation sera :

- *d'émettre des avis sur toute question ou projet relatif aux rythmes scolaires et au Projet Educatif Territorial (PEDT)*

- *d'accompagner la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial (PEDT) tout au long de l'année scolaire et de proposer des ajustements mesurés de l'organisation des temps périscolaires*

- *d'évaluer annuellement comment l'organisation des temps scolaires et périscolaires remplit les objectifs fixés par la réforme des rythmes scolaires.*

Un règlement définit la composition et les modalités de fonctionnement de cette instance.

°Un comité des usagers de la médiathèque ayant pour vocation :

- *d'émettre des avis sur toute question ou projet relatif au fonctionnement de la médiathèque*

- *de porter l'avis des usagers en matière de choix éditoriaux (politique d'achats de nouveaux titres, politique des animations jeunesse, politique des ateliers multimédias)*

- *de proposer des suggestions d'actions culturelles nouvelles à porter par la Médiathèque*

- *de consulter les usagers pour des enquêtes ou des prospectives*

Un règlement définit la composition et les modalités de fonctionnement de cette instance.

Délégation de service public pour l'assainissement collectif

Le conseil municipal avait décidé de prolonger d'un an, soit au 31 décembre 2015, le contrat de délégation de service public actuel afin de permettre d'intégrer dans la consultation des délégataires, le projet de nouvelle station d'épuration. Or, le dossier de la future station n'est pas suffisamment avancé pour permettre la prise en compte de ses caractéristiques techniques dans le cadre de la procédure de mise en concurrence pour la délégation de service public. Or, si les candidats n'ont pas été informés précisément des caractéristiques de l'ouvrage à exploiter, un avenant coûteux pourrait être imposé à la collectivité par le délégataire en place. Afin de réduire ce risque, et après consultation des services de l'Etat, il a paru raisonnable de fixer la durée du prochain contrat à 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Redevance du service assainissement collectif

*La commune perçoit une part dite *surtaxe communale* qui doit permettre le financement des investissements du service. Cette surtaxe est actuellement de 0,27 €/m³. En 2013, le volume facturé était de 204 040 m³. La recette communale au titre de la surtaxe était de 55 090 €. D'autres recettes viennent abonder le budget assainissement collectif comme la Prime à l'épuration et la Participation pour le financement de l'assainissement collectif. Ce budget enregistre au total des recettes d'exploitation de l'ordre de 100 000 € par an. Au final, la capacité de financement des investissements (hors subventions) est de l'ordre de 60 000 € par an. Or, il est envisagé la réalisation d'une nouvelle station d'épuration dans les trois ans à venir. En considération de ces éléments, le Conseil a fixé la surtaxe assainissement à 0,40 €/m³.*

Antenne radiophonique

Radio Catholique de France sollicite l'autorisation d'installer sur le château d'eau du matériel d'émission. Cette mise à disposition serait consentie moyennant un dédommagement de 1 000 €/an (révisable chaque année) sur une durée de 10 ans. Le Conseil a approuvé les termes de la convention.

Désignation du Correspondant Défense

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convenait de désigner un correspondant défense.

La fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Population grâce à des actions de proximité. Chaque commune de France désigne, parmi les élus, un correspondant défense qui est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune, pour les questions de défense et les relations Armée-Population. Il relaie les informations relatives aux questions défense auprès du conseil municipal et peut, le cas échéant, orienter les habitants de la commune vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire. C'est Mme Adeline Hugues qui a été désignée pour cette mission.

**La prochaine
réunion du Conseil Municipal
est fixée au
lundi 15 septembre à 18h30**

INFOS GENERALES

Pour écrire au BM

bulletinmunicipalcdg@gmail.com

Date limite de remise des articles : le 20 du mois

Numéros Utiles

Pharmacie de garde : Resogarde 3237

Médecins de garde : 04 90 23 16 16

Infirmières

Mme DEMEURE-LAURENT

Cabinet 04 90 22 50 97

Domicile 04 90 83 97 14

Portable 06 12 13 62 36

Mme RABBIA-LAUTIER 06 87 55 8014

Mme LANZALAVI 06 84 53 62 22

Autres Numéros

Police / Gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

SOS Amitié 05 63 54 20 20

Electricité 0 810 33 35 84

Gaz 0 810 89 39 00

Centre Antipoison 05 61 77 74 47

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Une coordinatrice du **CCAS de L'Isle sur la Sorgue**, tiendra une permanence en Mairie tous les **premiers mercredis du mois** de 9h à 12h pour les personnes âgées de plus de 60 ans, afin de proposer :

- **des solutions de soutien à domicile** (Aide à domicile, garde à domicile, soins à domicile, téléalarme, portage de repas, aménagement du logement, accès aux droits, loisirs, ateliers de promotion de la santé)

- **des modes d'accueil** (foyer-logement, unité de vie, accueil familial, accueil de jour, hébergement temporaire, maison de retraite, unité de soins de longue durée)

- **des actions d'information et de promotion de la santé** (ateliers équilibre, actions d'éducation à la santé - alimentation, sommeil, image et estime de soi, être en harmonie avec son corps - ateliers mémoire, ateliers d'initiation à l'informatique, sessions d'information sur des thèmes divers).

SERVICES TECHNIQUES

M. Jean-Pierre THEMINES (en poste depuis plus de cinq ans), ayant pris sa retraite, un nouveau **Directeur des Services techniques** a été recruté.

Il s'agit de M. Guillaume PETIT, qui occupait une fonction similaire dans un village de population comparable à celle de Châteauneuf de Gadagne, situé dans l'Est de la France.

Il a pris ses fonctions le 1^{er} juillet dernier.

Le BM lui souhaite la bienvenue dans la cité et au sein du Personnel communal.

Commémoration du centenaire de 14/18

Dans le cadre des événements consacrés à la *Der des Ders*, une soirée dédiée au centenaire de la Grande Guerre en Vaucluse était organisée à Châteauneuf-de-Gadagne le 31 juillet.

Le Musée départemental d'Histoire *Jean Garcin* : 39-45 *L'Appel de la Liberté* - qui en était le maître d'oeuvre et qui a, pour ce faire, réalisé un important travail de mémoire à partir d'une collecte d'archives et de témoignages recueillis auprès des habitants dans différents lieux du département - a organisé la cérémonie en deux temps :

- la **commémoration** proprement dite en présence de personnalités vauclusiennes (notamment Claude Haut, Président du Conseil Général et Alain Dufaut, sénateur de Vaucluse) et avec la participation de jeunes enfants du village qui, en hommage à nos valeureux Poilus, ont lancé des pétales de fleurs devant la stèle du Monument aux Morts ;



- le **spectacle son et lumière**, avec un texte théâtralisé - réalisé par la *Compagnie des Patrimoines* et dit par *Guylaine Renaud* - qui retraçait de multiples fragments de vie des soldats provençaux sur le thème « *des Provençaux stigmatisés mais mobilisés sur tous les fronts* », en référence aux critiques dont a injustement souffert le *XVe Corps d'Armée de Provence*.

Un spectacle de très belle tenue, émouvant au possible et longuement applaudi à la fin. Les lumières ont paré les arbres de Campbeau de couleurs inattendues et révélé le monument aux Morts sous un jour inhabituel et particulièrement réussi.

Un moment de recueillement où le souvenir de toute cette jeunesse trop tôt disparue a été superbement magnifié.



GENDARMERIE DE SAINT SATURNIN

Le **Lieutenant Boris GIL** a pris le commandement de la brigade de gendarmerie de St Saturnin les Avignon le 1^{er} août dernier. Il a souhaité se présenter aux Castelnovins :



"Je suis âgé de 32 ans, marié et papa d'une petite fille d'un an. Originaire de Vienne dans l'Isère, j'ai plus de douze années de service en gendarmerie, principalement en région lyonnaise.

La brigade de gendarmerie de St Saturnin les Avignon est servie par quelques 30 militaires, hommes et femmes que j'ai la chance d'avoir sous mes ordres. Ces gendarmes entourés de leur famille vivent au cœur de la circonscription et partagent ainsi votre quotidien et vos préoccupations, qu'ils soient ou non en service. Cette particularité est fondamentale et a toujours permis aux gendarmes d'être proches de leur population.

C'est dans cet esprit que j'entends inscrire l'action de la brigade de St Saturnin les Avignon, au cœur de son territoire et de ses administrés.

La sécurité est une préoccupation nationale et les résultats obtenus ces derniers mois sont encourageants et doivent nous inciter à poursuivre nos efforts, notamment dans la lutte contre les cambriolages et les incivilités.

Or, seule, la gendarmerie ne peut parvenir à endiguer ces atteintes. Plus que jamais, la sécurité est l'affaire de tous et nous devons nous inscrire dans un processus de co-production de sécurité, chacun à son niveau évidemment.

Les pouvoirs publics se mobilisent déjà et je sais pouvoir compter sur la détermination et le professionnalisme des gendarmes de St Saturnin et de la Police Municipale. N'en demeure, les citoyens ont un rôle actif à jouer.

Des initiatives se sont concrétisées par la mise en place de dispositifs comme « voisins vigilants » hier et « participation citoyenne » aujourd'hui. Je me rendrai disponible au cours de réunions publiques ou autres manifestations pour accompagner ces initiatives et démontrer la plus-value de tels dispositifs".

Châteauneuf de Gada

Les Riches Heures de CHATEAUNEUF DE GADAGNE LE REGNE DES GIRAUD AMIC

C'est à partir de 1150 environ que les **Amic de Sabran** prennent, avant tout autre, le titre de seigneurs de Châteauneuf. C'est sans doute à la même époque que les Sabran de la même branche, qui avaient jusqu'alors habité la région d'Uzès, seraient venus se fixer chez nous et auraient construit le château.

Le nom des **AMIC** jouissait d'une grande notoriété (renom de sagesse et de bonté) dans la Provence des XI^e et XII^e s. **Rostaing de Sabran** abandonnera le sien pour prendre celui de sa femme (née Constance Amic) et formera la branche des **Amic de Sabran**. Peut-être ce changement de nom fût-il une clause imposée par le beau-père qui, comme c'était la tradition alors, ne voulait pas perdre son nom. Pendant les presque 300 ans que les Simiane règneront sur le pays, ce dernier continuera à porter le nom de **Châteauneuf de Giraud Amic**.

Néanmoins, ce n'est pas avec Constance mais avec sa deuxième épouse (**Roxcie du Caylar**) qu'il aura 3 enfants dont **Giraud Amic** qui fut le premier à prendre le titre de seigneur de Châteauneuf.

C'est donc à partir de son arrivée que tous les héritiers du fief abandonneront le nom de Sabran pour celui d'Amic et porteront le prénom de **Giraud**, ce qui n'est pas fait pour faciliter les identifications quand les dates sont incertaines. On les désigne par un numéro d'ordre comme les souverains.

Le règne des Giraud Amic durera de 1150 à 1375 environ.

1150-1178	1178-1208	1208-1220	1220-1290	1290-1345	1345-1375 *
Giraud 1 ^{er}	Giraud II	Giraud III	Giraud IV	Giraud V	Giraud VI

* Certaines de ces dates sont estimées.

GIRAUD AMIC 1^{er}

C'est avec lui qu'apparaît pour la première fois dans les textes intéressant notre village, le nom de Châteauneuf. Giraud 1^{er} porte aussi le titre de *seigneur du Thor et de Vedène*. Et en 1162, il obtiendra du marquis de Provence Raymond V, comte de Toulouse, des droits sur *Caumont, Thouzon, Jonquerettes* et sur un village aujourd'hui disparu : *Germinargues*.

Les droits portaient notamment sur « *l'alberge* » (obligation pour le vassal d'héberger son suzerain et sa suite au gré de celui-ci) mais aussi sur « *les terres, vignes, prés, bois marais pêches, eaux et cours d'eau* ». Raymond V se réservait néanmoins dans tous les lieux susdits « *sa seigneurie, domination et cavalcades* (obligation de service militaire aux ordres du seigneur) ».



Une carte de 1260 montre qu'outre les villages ci-dessus indiqués, étaient subordonnés aux Amic : *Velorgues, Verquières, Cabannes, Eyragues et Noves*.

C'est donc un vaste territoire sur lequel s'exerçait leur autorité.

GIRAUD II AMIC

Sur le 2^e seigneur du nom, nous disposons de peu d'éléments, sinon qu'il accueillit au moins à 3 reprises (1198, 1200 et 1203) les abbés de Saint-Guilhem le Désert, venus à Châteauneuf recevoir l'hommage de la baronnie. Fait notable, à la mort de son cousin Rostaing de Sabran, qui ne laissait que des enfants en bas âge, la dignité de *Connétable des comtes de Toulouse* lui fut dévolue temporairement.

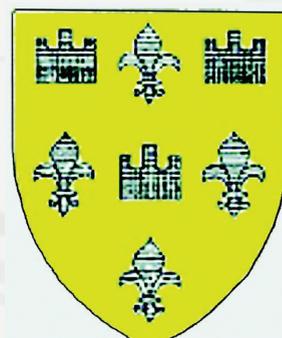
GIRAUD III AMIC

A ses titres de seigneur de Châteauneuf et du Thor, et coseigneur de Caumont, Giraud III ajouta ceux de *seigneur de Robion et de Jonquières*. On peut noter à ce sujet, que bien que les Amic s'intitulaient seigneurs

du Thor, ils n'acquirent que peu à peu des droits sur ce dernier terroir, dont ils se feront plus tard, décerner le titre de baron.

Dans son testament de 1216, Giraud III indiquait : « *vouloir être enterré au tombeau de l'église Saint-Jean aux côtés de mon père. Je lègue à l'hôpital* de Châteauneuf un lit à perpétuité et je veux que le bailli du château (représentant du seigneur) vienne chaque jour visiter et reconforter le pauvre qui occupera ce lit...* ».

* La première maison à droite lorsqu'on entre sur le chemin de Caumont fut l'hôpital du lieu. Il porte encore gravé dans son mur, les armoiries des Simiane (qui règneront après les Giraud Amic).



GIRAUD IV AMIC

Il sera mêlé aux guerres des Albigeois (au cours desquelles se distingua le célèbre Simon de Montfort), et notre village eut certainement à souffrir des dévastations que le comte de Toulouse commanda pour affamer les troupes du roi de France, Louis VIII, qui assiégeaient Avignon. Raymond VII comte de Toulouse, avait, en effet, fait ravager les environs d'Avignon, labourer les prairies et enlever le bétail.

C'est sous le règne de Giraud IV qu'en mars 1268, sera octroyée aux habitants de Châteauneuf, une charte exemplaire caractérisée par l'engagement pris par les consuls (représentants de la population)

au nom de la communauté, de verser une forte somme d'argent au seigneur, dans certains cas précis, en contrepartie de la *suppression du droit des corvées* imposées aux habitants.

Sceau des Giraud Amic



GIRAUD V AMIC

Giraud IV mort, son fils lui succède en 1290. C'est le commencement, semble-t-il, des difficultés financières de la famille. Les droits et les biens sont vendus et Giraud V devra se résoudre à ce que son cousin *Rostaing de Sabran* devienne coseigneur de Châteauneuf.

C'est ce seigneur qui en janvier 1324 fit hommage pour la première fois au Saint-Siège de la baronnie de Châteauneuf. A partir de cette date, le village se trouve donc pratiquement sous l'autorité du gouvernement pontifical.

GIRAUD VI AMIC

A la mort de Giraud V, c'est néanmoins encore un Giraud Amic qui lui succède. Ce sixième du nom sera le dernier de la branche. Il n'est que coseigneur et il aura de nombreuses difficultés avec ses vassaux du Thor, notamment au sujet des droits féodaux que son père avait vendus aux syndics de la ville et qu'il essayait de reprendre.

En mars 1350, Giraud VI substitua (*légua*) le fief de Châteauneuf à Guirand VII de Simiane, son cousin, « *pour en jouir après la mort d'autres Giraud Amic de Sabran* » et le lui vendit définitivement le **24 juillet 1371**.

Mais les habitants de Châteauneuf ne prêtèrent serment à leur nouveau suzerain qu'en octobre 1379.

C'est le début de la dynastie des **Simiane**.

gne, village provençal

CHATEAUNEUF vassal de SAINT-GUILHEM LE DESERT

Si l'on en croit certaines traditions, Châteauneuf aurait été reconquis sur les Sarrasins par Guillaume au Court Nez, le **Guilhem au Cornet** des chansons de geste, qui en fit hommage à l'**abbaye de Gellone** du diocèse de Lodève.



L'abbaye de Gellone à Saint Guilhem

Lorsque ce duc d'Aquitaine cessa ses nombreux combats en France et en Espagne, il se retira dans le monastère (où il mourut en 812) qui reçut le nom de **Saint-Guilhem-le-Désert**. Si cette légende de la reconquête ne s'appuie sur aucun fondement chronologique, il est toutefois exact que depuis une époque indéterminée, les seigneurs de Châteauneuf rendaient **hommage** de leur fief à son abbé. Ils jouissaient alors du privilège unique de ne pas avoir à se déplacer, *puisque c'est le suzerain qui avait la charge de se présenter devant son vassal**. Depuis la plus haute antiquité, Châteauneuf n'a fait partie ni d'un état, ni d'une province, ni d'un duché, mais constituait **une baronnie indépendante**. Cette situation particulière était sans doute due à la personnalité de son premier souverain. En 1332, le pape Jean XXII qui régnait et résidait à Avignon depuis 1314, prit prétexte des contestations et des incidents qui opposaient le seigneur à son suzerain, mais aussi à ses voisins, pour demander à l'abbé de Saint-Guilhem-le-Désert de lui céder ses droits sur Châteauneuf. Rostaing de Sabran, alors baron du lieu, s'y opposa, mais dut se résoudre à lui rendre hommage le 25 janvier 1324 (voir "**Hommage au suzerain**", ci contre).

* Le suzerain devait protection et justice à son vassal, qui lui rendait foi et hommage et était soumis à diverses obligations (cf la vache-caille).

L'HOMMAGE AU SUZERAIN

Les seigneurs de Châteauneuf jouissaient du privilège de ne rendre hommage que dans leur château où le suzerain devait se transporter pour le recevoir, alors que la règle obligeait au contraire le vassal à se présenter chez son suzerain. Et non seulement l'abbé devait se rendre au château du seigneur, mais il devait encore attendre la « *commodité* » de ce dernier.

A chaque changement de titulaire, le suzerain écrivait au seigneur pour demander l'hommage. Invariablement, le sire de Châteauneuf répondait « *qu'il n'était pas en état de faire l'hommage et que lorsqu'il le serait, il le ferait savoir* ». Et quelques jours après, il écrivait de nouveau « *qu'il était à cette heure en état de le faire* » et invitait le suzerain à venir, en le priant de l'avertir préalablement du jour, de l'heure et du chemin qu'il emprunterait.

C'était donc véritablement un privilège exorbitant qui subsista jusqu'en 1791.

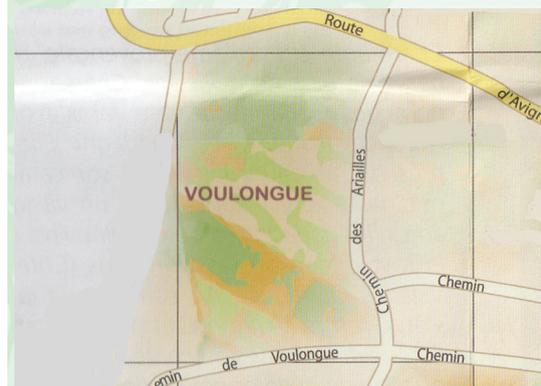
Lorsque le jour de la venue avait été fixé - en accord avec le seigneur - ce dernier allait accueillir son suzerain sur le chemin convenu, aux limites de ses terres et l'accompagnait au château, aux abords duquel se groupait la population en habits de fête.

Le seigneur entrait dans son château, mais laissait l'abbé à l'extérieur. Ce dernier devait alors frapper à la porte et annoncer son intention de recevoir l'hommage. Le baron sortait et remettait les clefs à son suzerain qui pénétrait à son tour dans le château, alors que le seigneur demeurait devant la porte close avant, lui aussi, de frapper à la porte et d'être invité à entrer.

Le baron offrait alors un grand dîner à son suzerain et à sa suite « *s'il lui plaisait de le faire* ».

LA VIGNE À GADAGNE

La première mention manuscrite faisant état de la présence de vigne à Châteauneuf-de-Gadagne remonte à 500 après JC. Le **12 Septembre 1216**, sur son testament, **Giraud III Amic**, Seigneur de Châteauneuf de Gadagne, légua à ses enfants ses vignes de **Voulongues-vieille** (quartier de Châteauneuf-de-Gadagne existant encore à la section des Ariailles et Voulongues).



Les statuts de la commune dressés en **1268** mentionnent en particulier que les habitants réservaient le **vingtain du vin** (taxe due pour la construction des remparts) pour le seigneur.

Des ventes de vins de Gadagne ont été enregistrées déjà au XVème siècle. Dès **1575**, un parlement se réunissait afin d'établir le jour à partir duquel les habitants seraient autorisés à vendanger. Ainsi, dès le Moyen-Age, le souci de la qualité était une préoccupation majeure des vignerons de Gadagne. A l'Ouest de la colline, les bornes papales délimitaient déjà ce terroir de qualité.

Tous les ans, au temps de la maturité des raisins, le parlement nommait une commission de deux à quatre membres chargés de fixer le jour à partir duquel les habitants seraient autorisés à vendanger.

C'était le **Ban des vendanges**, encore en vigueur aujourd'hui, puisqu'il sera célébré dans notre village le **6 septembre**.

LA VACHE-CAILLE

La seule redevance certaine que le seigneur payait à son suzerain était curieuse : c'était la redevance de la vache-caille (nous dirions aujourd'hui "la vache pie").

Tous les ans, le jour de la Saint Guillaume (28 mai), le seigneur de Châteauneuf devait offrir en hommage à l'abbé de Saint-Guilhem le Désert une vache-caille. L'origine de ce tribut ne nous est pas connue, les archives de l'abbaye ayant été en partie détruites dans un incendie en 1660 et, pour le reste, dispersées à la Révolution.

Quoiqu'il en soit, le baron devait donner une vache-caille, sans doute parce que la toute première offerte devait être de plusieurs couleurs et que la tradition voulait que le geste se perpétuât.

Mais compte tenu de l'insécurité propre à l'époque, le baron n'était responsable de la vache que jusqu'au Rhône ; passé le fleuve, les gens de l'abbaye prenaient l'animal en charge et le seigneur était libéré de sa redevance.



ANIMOTHÈQUE

La ludothèque associative l'Animothèque change ses horaires d'ouverture et effectuera désormais ses permanences **tous les mercredis de 14h30 à 16h30** dans sa salle habituelle, à l'étage de la médiathèque municipale.

Venez découvrir nos activités et vous inscrire lors du forum des associations, place de la Poste, **samedi 6 septembre**, dès 9h. Pour une adhésion annuelle de 20€ (15€ si déjà membre de la médiathèque), vous bénéficierez du jeu sur place, du prêt de jeux à 1€ pour 15 jours d'emprunt, d'animations gratuites tout au long de l'année et de l'envoi d'une gazette mensuelle.

LA CASTELNOVÈNCO

Saison de chasse 2014-2015

Ouverture générale 14/09 à 7h.

Clôture du gibier terre 11/01 au soir.

Clôture générale 28/02 au soir.

Jour de chasse : **le dimanche uniquement**, de l'ouverture générale au 5/10.

Fermeture : perdreau 07/12 et lièvre 25/12

Oiseaux de passage

L'ouverture et la fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et aux gibiers d'eaux sont fixées par arrêté ministériel. Au-delà du deuxième dimanche de janvier, la chasse aux grives, merles noirs et colombidés se fera uniquement au poste fixe. La chasse à la bécasse et à la caille des blés fermera en même temps que le gibier de terre.

Chasse au sanglier.

Le tir à la carabine est interdit. La chasse au sanglier ne peut être pratiquée qu'en battue : *carnet de battue obligatoire.*

Toutefois, le tir individuel est autorisé à partir de l'ouverture générale. **L'heure de chasse les jours de lâcher est fixée à 8h pour toute la saison.** Le non respect de cet horaire entraînera le retrait de la carte.

Le quartier des Matouses est interdit à la chasse (sauf au poste).

Tous les lâchers de faisans et perdreaux se feront le samedi après-midi : la chasse sera donc fermée à partir de 14h

Chasseurs

Nous vous demandons d'être très corrects envers les propriétaires (qui nous laissent le droit de chasser sur leurs terres), de respecter les récoltes, de chasser hors des limites des maisons et des routes, d'être très prudents. Pendant les vendanges, les chiens sont interdits dans les vignes non récoltées.

Cette saison, un chasseur au vol (rapace) intégrera notre société, soyez vigilants, ne vous trompez pas de gibier.

UNE POINTE D'HUMOUR

Ce qu'on est arrivé à faire avec les téléphones sans fil, est-ce qu'on va le réussir un jour avec les haricots ?

Philippe GELUCK

MEDIATHÈQUE

Fermeture exceptionnelle

La médiathèque sera exceptionnellement fermée le **samedi 20 septembre** après-midi en raison de sa participation à la Journée des Enfants.

Thé littéraire

Samedi 27 septembre à 14h

Présentation vivante et conviviale de livres de la Rentrée Littéraire avec dégustation de thé, par Christine Philis-Ayme de la Librairie-Salon de Thé bio « *Le Haricot magique* » (Pernes les Fontaines).

Vernissage : Exposition

« *Des arbres et un tas de petites choses* »

Mardi 30 septembre à partir de 19h

Amies depuis plus de 60 ans, Marianne Fabre (les textes) et Michèle Vendé (les images) ont réalisé ensemble un livre sur « *Des Arbres et un tas de petites choses* », à paraître fin septembre. Les quinze arbres du livre seront exposés à l'étage de la Médiathèque du **30 septembre au 18 octobre**. En lien avec la Fête de la Science, la Médiathèque proposera également au rez-de-chaussée une exposition sur la Forêt, univers vivant, riche et complexe, jouant un rôle essentiel dans l'équilibre et le maintien de la vie sur terre.

A l'occasion du vernissage, Cathy Feldman, animatrice d'ateliers d'écriture, nous offrira une lecture généreuse des textes de Marianne Fabre.

Appel à candidature

Vous êtes convaincu de l'importance de la place de la médiathèque dans le village ? Vous souhaitez apporter votre regard d'usager sur les petits et grands projets qui la concernent ?

Vous pouvez faire partie de la **Commission extra-municipale Médiathèque**, composée d'élus, de l'équipe de la médiathèque et d'adhérents.

Cette candidature est ouverte, dans la mesure des places disponibles, à tous les adhérents à jour de leur cotisation, adultes et enfants à partir de 14 ans.

la Stradà

Mercredi 10 septembre à 20h30

salle des Pénitents

Le Beau Monde

Comédie dramatique de Julie Lopes Curval avec Ana Girardot, B. Bouillon, B. Lecaplain.

Alice, 20 ans, vit à Bayeux. Elle travaille la laine, crée des teintures, confectionne des vêtements. Elle ne sait que faire de ce talent inné, jusqu'à ce qu'elle rencontre Agnès, une riche parisienne, qui l'aide à intégrer une prestigieuse école d'arts appliqués. Alice laisse tout derrière elle pour aller vivre à Paris. Elle y rencontre Antoine, le fils d'Agnès. Entre eux naît une passion amoureuse. Antoine trouve chez Alice une sincérité et une naïveté qui l'extraient d'un milieu bourgeois qu'il rejette. Alice, grâce à Antoine, découvre de l'intérieur un monde qui la fascine, « le beau monde ». Il lui offre sa culture, elle se donne à lui toute entière. Au risque de se perdre...

FORUM DES ASSOCIATIONS

Afin de permettre à chacun de découvrir les associations de notre village, mais aussi pour faciliter les éventuelles inscriptions de rentrée, nous vous informons que la 7^{ème} édition du **Forum des Associations** aura lieu le **Samedi 6 septembre** sur la Place de la Poste de 9 h à 12 h.

Afin d'organiser cette rencontre, les représentants de toutes les associations intéressées sont conviés à une réunion de travail le **mercredi 3 septembre** à 18 h 30 en mairie.

Collecte de fournitures scolaires pour Haïti

La FEHD (*Femme, Enfant, Haïti, Demain*), association humanitaire basée à Châteauneuf de Gadagne, récolte pour les enfants haïtiens tout matériel scolaire (*crayons noirs et couleurs, stylos billes, cahiers, règles, rapporteurs, équerres et compas*), qui sera acheminé par le prochain conteneur.

La boutique de l'association, située près du Portail du Thor à Gadagne, est ouverte du **mardi au samedi de 10h à 12h**. Vous pouvez donc y apporter vos dons. Cette boutique vous propose aussi à l'achat : *livres, bibelots, vaisselle, vêtements à prix modiques*, dont le bénéfice est reversé à l'association.

Vous pouvez contacter Françoise au : 04 90 22 01 18 pour tout supplément d'information.

Nous vous remercions par avance de votre générosité.

PATCHWORKS

TRADITIONNELS ET CONTEMPORAINS



EXPOSITION

26 septembre au 5 octobre

Château de la Chapelle
Avenue Voltaire Garcin

CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Tous les jours de 14 à 18h

Entrée libre



Souvenir champêtre

En ce dimanche ensoleillé de juillet, sur le plateau de Campbeau, la petite équipe de *l'amicale des anciens élèves de l'école Pierre Goujon* a préparé avec soins l'apéritif du « *pique-nique des retrouvailles* ».

120 personnes ont répondu à l'appel de ces retrouvailles : nos aînés, nos amis, nos familles et nos élus. Les cigales chantent à tue-tête, et les rayons de soleil dansent entre les branches des pins.

Des visages souriants, des regards chaleureux, l'heure est à la gaîté, à l'échange. Tranche de vie et de projets s'entrelacent, mêlant réel, passé et projections dans le futur.

Il est temps de partager le repas, pour se retrouver et revoir, ne serait-ce qu'un instant, nos copains, nos aînés et nos instituteurs bien aimés. Leur présence emplit nos coeurs de joie.

Lorsque la partie de pétanque commence, plusieurs générations sont présentes autour du jeu. Et puis le temps s'arrête, les souvenirs, le rêve, et les rires se mêlent, la partie de pétanque s'achève.

Le soleil se couche et les cigales chantent toujours à tue-tête.

Merci à tous et à l'année prochaine!

LI BON VIVÈNT

Prenez contact avec chaque responsable de groupe pour connaître la date de reprise des activités.

Participation des *Bon Vivènt* au Forum des associations le **samedi 6 septembre**, Place de la Poste à partir de 9 h et à la Fête des Enfants le **samedi 20 septembre** dans le parc de la Chapelle.

Les mardis 2, 16 et 30 septembre : jeux de société à 15 h, salle Anfos Tavan

Samedi 27 septembre : Sortie à Narbonne (68€). Pour tout contact :

Eliane Rolland au 06 30 63 63 54

Hervé Hugues au 06 71 52 71 96

Courriel : asslbv@laposte.net

Nouveau à Gadagne



Ouverture d'un poney-club

A partir de septembre 2014

Renseignez-vous auprès de Mylène

Et toujours

Pensions - Pensions réduite - Cours d'équitation de loisir

Cavalcade ensoleillée
Tél : 06 11 21 76 14
cavalcadeensoleillée@gmail.com
750 chemin des Matouses
84470 Châteauneuf De Gadagne

VIE PAROISSIALE

Rentrée catéchèse

Les inscriptions pour le catéchisme auront lieu le **mercredi 10 septembre** de 14h à 16h à la maison paroissiale, 1 rue des Bourgades.

Les enfants concernés peuvent commencer dès le CE1 (éveil à la foi) puis continuer par le catéchisme à partir du CE2.

La prise en charge des enfants pour les cours, se fera en fonction des emplois du temps des établissements scolaires et des diverses autres activités.

Les inscriptions des jeunes à partir de la sixième auront lieu le même jour ; l'aumônerie leur permettra de se préparer à la profession de foi et à la confirmation.

Denier de l'église

Nous arrivons au troisième quadrimestre de l'année et nous vous remercions par avance de penser à faire votre don en faveur de nos prêtres. Merci à ceux qui ont déjà effectué leur don. C'est grâce à votre générosité que l'archevêché permet de donner une rémunération décente à nos prêtres qui, tout au long de l'année, sont à vos côtés dans les moments heureux mais aussi dans les moments difficiles et les deuils qui parcourent notre vie. Votre don est le seul élément financier permettant ce versement. Des enveloppes sont à votre disposition soit à l'église soit à la maison paroissiale.

VELO CLUB

Fin juin, lors du *trophée des santonniers*, à Aubagne, le club a terminé 3^e du classement par équipes. Début juillet, Plauche Victoire et Patellaro Dorian ont représenté le club au sein de l'équipe de Provence qui termine 13^e du *trophée de France*. Après cela, les enfants sont allés, accompagnés de leurs parents, passer une semaine de détente à Marcolès dans le Cantal où ils ont participé à la course de lever de rideau du critérium international regroupant de nombreux professionnels du Tour de France.

Au niveau des seniors, le club a organisé le championnat de la catégorie *Pass cyclisme* à Cabrières d'Avignon. Quelques coureurs ont participé aux courses de l'été avec des résultats fort corrects.

Chez les cyclotouristes, Napierala Michel a participé au Paris-Roubaix des cyclos.

L'école de cyclisme va reprendre ses activités à partir du **samedi 6 septembre** au lieu de rendez-vous habituel. La *course du Thor* aura lieu le **dimanche 14 septembre** (support du championnat de Provence des catégories féminines) et le *trophée des sponsors*, finale du trophée de Vaucluse des écoles de cyclisme, le **dimanche 28 septembre**.

Pour plus de renseignements : Frédéric Plauche : fredvige@cegetel.com ou Laurence Bertrand : cyrlobertrand@free.fr

FOYER RURAL LAÏQUE

Portes Ouvertes Samedi 6 septembre (9h/12h) Place de la Poste dans le cadre du *Forum des Associations*.

Reprise des activités le lundi **15 septembre**. Pour cette nouvelle année scolaire, seront proposés les ateliers :

Activités pour Tous

Anglais, Bridge (initiation), Couture, Cuisine pour enfants 6-11 ans (complet), Club Photo numérique (complet), Danse Traditionnelle, Décoration - Création d'objets, Gym d'entretien / Body gym, Randonnée pédestre / Course à pied, Sophrologie et Yoga

Musique

Eveil musical (enfants 4-5 ans), Accordéon, Batterie, Piano, Guitare, Basse, Musiques Actuelles Groupe, MAO (Musique Assistée par Ordinateur)

Renseignements au bureau du Foyer au 04 90 22 12 63 (permanence les mercredis de 9h à 12h).

Le programme des activités (avec tarifs, horaires...) sera disponible lors de la journée «portes ouvertes», et dès la rentrée au bureau du Foyer, à la Bibliothèque, à la Mairie, dans les commerces et bien entendu sur le site Web du FRL.

Stage HIP HOP

Avec Séverine Dorce - du 20 au 24 octobre Salle : Akwaba

Info et Résa : FRL 04 90 22 12 63. Places limitées. Prix : 50€

Danse traditionnelle

Prochain atelier (gratuit et ouvert à tous) : **vendredi 26 septembre** à 19h, au Château de la Chapelle. Renseignements auprès de Mireille au 04 90 22 04 42.

Prochain Week-End Rando

La section randonnée du FRL vous propose de découvrir les gorges de l'Ardèche les 4/5 octobre. Comme chaque année : petite randonnée le samedi, dimanche c'est un peu plus long !

Hébergement à Salavas en demi-pension (23,50 €). Si vous êtes tentés inscrivez-vous au plus vite.

Contact: Anne et René 04 90 22 16 83.

Pensez à consulter le site Internet du FRL : www.frlgadagne.fr

BAN DES VENDANGES

La nouvelle édition du *Ban des Vendanges* se déroulera dans notre village, à partir de 18h30, **samedi 6 septembre**,

Pratique immémoriale, puisqu'elle fut instituée au Moyen-âge, cette cérémonie marque l'ouverture officielle, sur notre terroir, de la cueillette des raisins destinés à la confection du vin du *Grand Duché de Châteauneuf de Gadagne*.

Des manifestations festives accompagneront cette célébration qui se déroulera pour l'essentiel place de la PASTIÈRE et sera clôturée par une dégustation des crus locaux.

UNE JOURNÉE RARE...

Le Conseil Municipal a eu le bonheur de fêter le 100e anniversaire de **Mme Yvonne ROURE**, entourée de sa famille, sous les frondaisons du château de Fontségugne. Voici des extraits du discours prononcé par notre Maire, Pierre Molland, à cette occasion.



Chère madame Roure,

J'ai le très rare privilège de vous souhaiter un heureux anniversaire (...) et ce n'est pas n'importe quel anniversaire que nous fêtons aujourd'hui, mais le centième - cent ans, un siècle !

Il n'est pas surprenant de voir ce jour, autour de vous, tant de visages heureux et prévenants, car vous avez été, une vie entière pour chacun d'eux, une référence pour ne pas dire un modèle.

A une époque où l'on dénonce l'individualisme et le repli sur soi, l'entraide et le respect des autres ne sont pas pour vous de vains mots. Vous savez écouter et porter secours. Votre parcours vous a appris à reconnaître la détresse, la solitude, la peine et les souffrances, et vous savez que parfois, un mot peut aider à guérir, et qu'un geste d'amour n'est jamais perdu.

Vous êtes née à Orange le 15 août 1914. Après de brillantes études, vous intégrez l'Ecole Normale et, diplôme en poche, vous exercez le métier d'enseignante à Gardanne, dans les Bouches du Rhône.

En 1934, vous rencontrez Charles Roure, un jeune Castelnovin, que vous épouserez le 5 août 1936. Vous mettez alors un terme à votre profession pour vous consacrer à l'éducation de vos trois enfants et à la carrière militaire de votre mari.

Après de multiples affectations et une vie riche et bien remplie, vous prenez, en 1970, l'heureuse décision de vous installer dans notre village, chemin du Jas, afin d'y passer une paisible retraite, qui sera peut-être moins tranquille que prévue, car votre mari est élu Maire de notre commune en mars 1971.

Depuis, vous participez à toutes les manifestations organisées au sein de la commune, et votre présence donne en permanence l'image d'une vie exemplaire.

... Je vous dis du plus profond de mon cœur un grand merci !

... Donnez-nous la joie de vous voir encore longtemps dans cette excellente forme, donnez-nous encore le plaisir de bénéficier de vos conseils sages et éclairés. Conservez-nous toujours votre amitié.

*... Et nous vous disons du fond du cœur :
Joyeux anniversaire Madame Roure !*

Li bèuta de toujours

Fais siessanto an à l'oura d'encuei
Que m'ère asseta dins moun fautuei
Pèr uno serrado dóu mes de mai
Acabado mis ouro de travail
Tras qu'urous de me pausa
E sènso arresta de bada.
Mai m'arribo proun souvènt de parti
E bèn segur, sènso trop m'alesti ;
Fiéu de pacan nasquère
Pèr sèmpre lou restèrè
Vengu pèr cop d'astre castèunòuven
Siéu tras qu'urous à tout moumen
De barrula dins lou camp
A grand o pichot pas
Sieu sèmpre lèst pèr reparti
Sènso grand siuen pèr m'alesti
D'en aut, d'en bas, dins li camp.
Partènt dóu planestèu de Caucabèu
Qute tèms que siegue laid o bèu
E ié barrule d'en tout las ;
Bade d'abord lou mounument
Coumo se n'en faguè toustèms
Passat lou draio dóu cementèri
Jamai las e sèmpre lèri
Countunie sènso m'alassa de camina
Emé li bousquet d'un coustat
E lou vignarés sus lou plat ;
Me vaqui au mai bèu dóu platèu
E reste aqui tout badarèu
Davans li lausié arrenguera ;
E siéu aqui coumpletamen ensourcela
De pousqué vèire la naturo que me souris.
E me vaqui bèn liuen d'aquest jardin
S'atrobo aqui un autre paisage
E m'un tout autre visage
Uno naturo à l'abandon
Emé au caire un bastidoun.
M'arreste aqui pèr encuei
Suffis pèr au jour d'uei.

Pèire Courbet de Castèunòu

Les beautés de toujours

*Il y a soixante ans aujourd'hui
Que je m'étais assis dans un fauteuil
Par une soirée du mois de mai
Une fois mon travail achevé
Très heureux de me reposer
Et de rêvasser sans arrêt.
Mais il m'arrive souvent de partir
Bien sûr, sans trop y réfléchir ;
Fils de paysan je suis né
Et pour toujours le suis resté
Devenu castelnovin par amour
Je suis heureux toujours
De flâner dans la campagne
A grands ou petits pas
Toujours prêt à repartir
Sans grand soin pour me vêtir
En haut comme en bas, dans la campagne.
En partant du plateau de Campbeau
Que le temps soit laid ou beau
Je vagabonde un peu partout ;
J'admire en premier notre monument
Comme il s'en fit ancien temps
Je passe le chemin du cimetière
Toujours en forme et jamais las
Je continue de marcher
Avec les bosquets d'un côté
Et les vignobles dans la plaine ;
Me voici au plus beau du plateau
Et je reste là admiratif
Devant les lauriers alignés ;
Je suis complètement ensorcelé
Par cette nature qui me sourit.
Et puis me voici bien loin de ce jardin
Il y a ici un autre paysage
Avec un tout autre visage
Une nature à l'abandon
Avec au bout un grand cabanon.
Je m'arrête là pour l'instant
Cela suffit pour aujourd'hui.*

ESCOLO DE FONT SEGUGNO

La dictée en provençal a vu concourir 31 candidats. Ont été primés :

Débutants :

- 1^{er} prix : Simone Angles de Sorgues
- 2^e « Estelle Albert de Bédarrides
- 3^e « Monette Clément de Gadagne

Confirmés :

- 1^{er} : A-Marie DoVanLuang de Bédarrides
- 2^e Huguette Establet de Bédarrides
- 3^e Anne Marie Ferrera de Bédarrides

Tras que fort :

- 1^{er} : Josette Rebattu de Morières
- 2^e Rolande Falleri de Pernes

Dates à retenir :

Journée Provençale à l'Arbousière, **dimanche 21 Septembre**

12h : repas « *pieds paquets* » - env. 25€ - Réservation 04 90 22 23 49 (B. Juillan) jusqu'au 15 Septembre.

16h : animation par les « *Amis du Thor* » (entrée gratuite, ouverte à tous, indépendamment du repas)

Les cours reprennent à 18h le **lundi 22 Septembre** salle de Font-Ségugno, la chorale à 18h également, le **mercredi 23**.

